

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-SAONE

CANTON  
DE RIOZ

CONSEIL MUNICIPAL

date de convocation :  
24/10/2024

date d'affichage des délibérations :  
13/11/2024

nombre des membres  
en exercice est de : 10

Exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2121-25, L.2124-25 du C.G.C.T.

Le Maire,

COMMUNE DE RUHANS  
(Haute-Saône)

Procès-verbal du  
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2024  
à 20 H 00

**Etaient présents :** GIRARD Serge - LANQUETIN Georges - MATAILLET Cécile - PAGNIER Isabelle - PELCY Eglantine - VIGNARDET Céline - CARVAL Tom - DAMIDAUX Cédric - DUMOULIN Edith.

**Etaient Absents excusés :** PERDRIX Luc.

**Secrétaire de séance :** M. Tom CARVAL.

**Président de séance :** M. Serge GIRARD, Maire.

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du procès-verbal 05 Juillet 2024.

2/ Forêt

- Assiette des coupes 2025.
- Report coupes résineux 2024 sur 2025.
- Arrêté liste des affouagistes.
- Bilan des ventes.
- Mise en place de bancs et panneaux.
- Dotation de soutien aux communes forestières.

3/ Pont de Millaudon.

Nouveau projet suite à la dernière expertise réalisée.

4/ Travaux voirie.

- Régularisation du chemin du château d'eau.
- Travaux à envisager : chemin des fougères, Millaudon.

5/ Devis pause de couvertines sur le mur de la cour intérieure de la Mairie.

6/ Eclairage public.

7/ CCPR.

- PLUI : rapport triennal sur l'artificialisation des sols.
- FPIC.

8/ Compte rendu audience Tribunal Correctionnel concernant la ferme de La Villedieu.

9/ Délibérations diverses.

- Autorisation encaissement chèque Groupama pour les extincteurs.
- Renouvellement convention RGPD.
- Adhésion au CNAS.
- Tarifs droit de chasse.

10/ Questions diverses.

- **RELEVES DE DECISIONS**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, M. le Maire ouvre la séance, procède à la vérification du quorum, annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

1 **Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du Conseil Municipal séance du 05 Juillet 2024**

Approuvé à l'unanimité.

2 **Forêt**

- **Assiette des coupes 2025**

EXPOSE : L'exposé du Maire entendu.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent l'assiette des coupes 2025.

- **Report coupes résineux 2024 sur 2025**

EXPOSE : L'exposé du Maire entendu.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le report des coupes résineux 2024 sur 2025.

- **Arrêté liste des affouagistes**

EXPOSE : Le Maire fait lecture de la liste des personnes ayant demandées une portion d'affouage pour 2024/2025.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la liste des affouagistes. La liste des affouagistes 2024/2025 est arrêtée à 23 feux.

- **Bilan des vente**

EXPOSE :

DISCUSSIONS : /

VOTE : /

- **Mise en place de bancs et panneaux**

EXPOSE : L'exposé du Maire entendu.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Le Conseil valide, à l'unanimité, les achats de bancs et panneaux avec l'Association Epi'Cerise.

- **Dotation de soutien aux communes forestières**

EXPOSE : Monsieur le Maire explique que la Commune a obtenu un versement de la Préfecture d'un montant de 7 439 € relatif au soutien exceptionnel aux communes forestières.

- **Réalisation d'un registre numéroté**

Le Conseil valide, à l'unanimité, la réalisation d'un registre numéroté pour référencier les piles de bois le long des routes.

- **Nettoyage des fruitiers sur le vieux Chemin**

Le Conseil valide la demande de dégagement en sollicitant un devis à l'ONF et la Société d'Insertion.

3 **Pont de Millaudon – Nouveau projet suite à la dernière expertise**

EXPOSE : Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un nouveau projet suite à la dernière expertise réalisée par Ingénierie70. Il rappelle que ce projet fait suite à un diagnostic réalisé par le CEREMA dans le cadre du programme national Ponts en 2022. Il rappelle également que la collectivité est accompagnée dans ce projet par l'Agence Départementale d'Aides aux collectivités : INGENIERIE 70 qui exerce une mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération de réhabilitation des ouvrages d'art sur la Quenoche, a récemment présenté les études de projet.

Pour rappel ce projet consiste en :

- La reconstruction du pont sur la Quenoche et la création d'un chemin piéton ;

- La reconstruction du mur de soutènement attenant au Pont et guidant la Quenoche

M. le Maire précise que la situation a évolué depuis l'année dernière, il est nécessaire de déposer totalement les deux ouvrages (pont + mur de soutènement) pour une reprise complète avec création d'un pont cadre et d'un mur de soutènement légèrement prolongé afin d'être en mesure de moins subir l'érosion du cours d'eau.

Les travaux se décomposent de la manière suivante :

- Travaux préparatoires : 15 400,00 € HT

- Travaux ouvrages : 104 840,75 € HT

- Maîtrise d'œuvre : 8 273,62 € HT

Total opération : 128 514,37 € HT

Il convient d'approuver ce projet et de solliciter les aides financières correspondantes.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

\* APPROUVE le projet présenté pour un montant total de 128 514,37 € HT,

\* DECIDE de réaliser cette opération de réhabilitation d'ouvrages d'art ;

\* SOLLICITE sur la base du dossier de projet les aides financières aux taux maximums auprès de l'Etat (DETR), CEREMA et du Conseil Départemental de la Haute-Saône et AUTORISE le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

#### 4 Travaux voirie

##### - Régulation du chemin du Château d'eau

EXPOSE : L'exposé du Maire entendu.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident le remboursement d'un montant de 2 536,80 € TTC (70% de la base 3 020 € HT) par le propriétaire riverain d'une partie du montant payé par la Commune (facture 2310039 du 25/10/2023 - Bord 79 - Mdt 233 du 26/10/2023).

##### - Travaux à envisager Chemin des Fougères et Chemin Blanc à la sortie de Millaudon

EXPOSE : Le Chemin des Fougères s'est fortement dégradé sur sa partie plane, un devis a été demandé avec deux options : scarification et nivellement en tout venant, ou application d'un bicouche. Ces travaux ne pourront se réaliser qu'en 2025 et le choix sera donc fait au moment du vote du budget 2025.

Avec les très fortes pluies le Chemin rural dit « du kilomètre » à la sortie de Millaudon a été en partie détérioré ce qui va nécessiter une reprise partielle afin d'éviter qu'il ne s'abîme beaucoup plus et que les écoulements sur la route départementale en contre-bas soient limités. Un premier devis a été obtenu, mais une visite sur site avec l'entreprise va être programmée pour bien définir les travaux à réaliser avant de s'engager.

DISCUSSIONS : /

VOTE : /

#### 5 Devis pose de couvertines sur le mur de la cour intérieure de la mairie

EXPOSE : Afin d'éviter les problèmes d'infiltration d'eau dans le mur qui ont entraîné un décollement du crépi, il est prévu une pose de couvertines métalliques. Cette pose suppose la dépose des balustrades fixées dessus par le propriétaire riverain et que la repose soit conditionnée à une garantie d'étanchéité des fixations.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Sous cette condition le Conseil valide, à l'unanimité, la réalisation des travaux.

#### 6 Eclairage public

EXPOSE : L'exposé du Maire entendu.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Le Conseil vote à l'unanimité le report du remplacement des ampoules par des leds sur 2025.

#### 7 CCPR

##### - PLUI : rapport triennal sur l'artificialisation des sols

EXPOSE : La CCPR a l'obligation de présenter tous les 3 ans un bilan des terres consommées pour l'urbanisation. Ce document est présenté aux Conseillers.

DISCUSSIONS : /

VOTE : /

##### - FPIC

EXPOSE : Il s'agit d'un fond de Péréquation entre Intercommunalités, les plus riches versent des sommes redistribuées à celles moins favorisées. La CCPR versait ni ne touchait rien étant dans une tranche médiane. Cette année la CCPR va profiter d'un versement d'une somme de 332 101 € répartie en 233 019 € pour l'EPCI et 99 082 € pour l'ensemble des communes. Ruhans bénéficiera d'un versement de 1 187 €.

DISCUSSIONS : /

VOTE : /

#### 8 Compte rendu audience Tribunal Correctionnel concernant la ferme de La Villedieu

EXPOSE : Informations données par le Maire aux Conseillers au sujet du dossier de jugement.

DISCUSSIONS : /

VOTE : /

#### 9 Délibérations diverses

##### - Autorisation encaissement chèque Groupama pour les extincteurs

EXPOSE : L'exposé du Maire entendu.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident l'autorisation d'encaisser le chèque de Groupama d'un montant de 219,75 € correspondant à la participation de l'achat de 4 extincteurs et vérification de 5 extincteurs.

##### - Renouvellement convention RGPD

EXPOSE : L'exposé du Maire entendu.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident le renouvellement de la Convention RGPD 2025-2026 et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'établissement de cette nouvelle convention.

- **Adhésion au CNAS**

**EXPOSE :** Le Maire explique que la secrétaire de mairie officie sur 5 structures différentes. Nous avons la possibilité de la faire bénéficier des services et prestations du CNAS (Comité National d'Action Sociale) en adhérant à cet organisme. L'adhésion en cas de pluralité d'employeurs doit être portée par une seule commune. La commune de Ruhans est prête à constituer le dossier d'adhésion, à payer le montant global de l'adhésion et à la refacturer ensuite à chaque Collectivités au prorata du temps utilisé.

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, l'adhésion au CNAS à compter du 1er Janvier 2025. Aussi, la cotisation sera calculée chaque année en fonction de l'adhésion annuelle payée par la commune de RUHANS.

- **Tarif droit de chasse**

**EXPOSE :** Sur proposition du Maire.

**DISCUSSIONS :** /

**VOTE :** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la dénonciation de la convention et l'augmentation de 200 € du tarif du droit de chasse à compter du 01/01/2025, celui-ci passera donc à 650 €.

Aussi, le Conseil autorise le Maire à signer cette nouvelle "convention portant cession d'un droit de chasse".

**Résultat du vote :**

Pour : 7    Contre : 2    Abstention : 0

**10 Questions diverses**

- Plan de sauvegarde : réunion le 28/11/2024.
- Réserve incendie.

La séance est levée à 23 h 20.

Le Secrétaire de séance

Tom CARVAL



Le Maire

Serge GIRARD

